

Stratégie nationale du gouvernement pour réformer le système de Santé

Agnès Buzyn & Edouard Philippe

Cette circulaire dessine les contours de la politique et des stratégies nationales que le gouvernement souhaite mettre en place au niveau de la santé. Nous y trouvons à la fois les constats et les solutions. Plus tard en 2018, la CSF analysera ses mesures et apportera son point de vue.

Le gouvernement constate que le système de santé actuelle connaît des limites et des dysfonctionnements : un investissement insuffisant dans la prévention, la difficulté d'accès aux soins dans certains territoires, la complexité et le cloisonnement du système qui laisse le patient souvent coordonner lui-même les différents professionnels.

Pour répondre à ces dysfonctionnements, le gouvernement par l'intermédiaire d'Edouard Philippe, Premier ministre, et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté mardi 13 février 2018, la stratégie du Gouvernement pour transformer l'offre de soins en France.

Cette stratégie s'axe sur cinq grandes thématiques : la qualité et la pertinence, le financement et les rémunérations, le numérique en santé, les ressources humaines, et l'organisation territoriale.

En amont de la réforme

- La ministre des Solidarités et de la Santé a demandé à la Haute autorité de la santé de lui proposer des indicateurs de qualité des parcours qui portent sur les dix pathologies les plus fréquentes. Ces indicateurs seront systématisés en 2019.
- La satisfaction des patients sera aussi mesurée. Les établissements mèneront des enquêtes auprès des personnels sur la perception du service rendu aux patients.
- La ministre collaborera avec différents acteurs pour qu'ils proposent des actions pour améliorer dans les pratiques, la pertinence des soins : bonne intervention sur le patient, par le bon praticien.

Leurs propositions seront présentées d'ici l'été 2018.

Les objectifs de la réforme :

Le plan national de santé publique a pour mission de combattre les inégalités sociales par la prévention. Les principales mesures prévues par le plan national de santé publique sont :

- **Mieux prévenir les consommations à risque pendant la grossesse**
Le plan prévoit d'accroître la visibilité du message « zéro alcool pendant la grossesse » en informant mieux les femmes des risques encourus.
- **Prévenir les risques auditifs chez les jeunes**
Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation et repérage des troubles auditifs chez les jeunes de 15 à 16 ans.
- **Expérimenter le « Pass préservatif » pour les moins de 25 ans**
Il s'agit d'un programme de prévention en santé sexuelle qui inclura la mise en place d'une carte donnant un accès gratuit à des préservatifs.
- **Rembourser directement les aides à l'arrêt du tabac**
Cette mesure remplace le forfait d'aide au sevrage de 150 € par an actuellement en place. Cela permet de lever les freins liés à l'avance de frais systématique et d'avoir le même tarif pour un produit sur tout le territoire.
- **Introduire un programme national de dépistage organisé pour le cancer du col de l'utérus**
le dépistage sera pris en charge à 100 %.
- **Généraliser la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officines (en 2019)**

1) Le financement et les rémunérations

- Le gouvernement souhaite « rééquilibrer » la tarification à l'activité. Cette mesure sera d'abord expérimentale, et sa mise en œuvre sera possible grâce à la loi de financement de la sécurité sociale art. 51.
- Une « force opérationnelle » dédiée à la tarification hospitalière & les rémunérations des professionnels de santé.

L'objectif de cette équipe est de proposer des modèles de financement nouveau d'ici la fin de l'année 2019. Cette mesure serait en adéquation avec l'objectif de 50% maximum de tarification à l'acte prévu par le Président de la République. (c'est un mode de financement des

établissements de santé français, qui vise à médicaliser le financement tout en équilibrant allocation des ressources financières et en responsabilisant les acteurs de santé).

- Enfin, le ministère de la Santé devra formuler avant l'été des propositions pour améliorer la régulation de l'Objectif national de l'assurance maladie (ONDAM) et notamment de l'ONDAM « soins de ville » en lien avec l'assurance maladie et en concertation avec les professionnels de santé.

2) Le numérique en santé

Dans le cadre du numérique en santé, le Gouvernement fixe plusieurs objectifs : 1° l'accessibilité en ligne pour chaque patient, de l'ensemble de ses données médicales, 2° la dématérialisation de l'intégration des prescriptions, 3° la simplification effective du partage de l'information entre tous les professionnels de santé. Pour la mise en œuvre de ces objectifs :

- Une mission « E-Santé » sera créée et placée auprès de la ministre des Solidarités & de la Santé. Elle devra coordonner les acteurs (Etat, assurance maladie) et les actions en matière de numérique en santé :
 - Action 1 : Les programmes d'investissement pilotés par la direction générale de l'offre des soins (DGOS), qui renforcera les systèmes d'information hospitaliers et développera l'échange entre hôpitaux et médecins de ville.
 - Action 2 : Le programme « e-parcours », qui a pour but de faciliter les échanges en direct entre les professionnels.
 - Action 3 : Un dossier médical personnalisé (et numérique)
 - Action 4 : Développer la télémédecine pour répondre à la problématique de l'accès aux soins.

3) Les ressources humaines

- Formation : La réforme prévoit l'universitarisation des professions sanitaires et sociales, notamment des pratiques avancées en soins infirmiers seront encouragées.
- Dans le cadre du « service sanitaire des étudiants en santé », la réforme prévoit que chaque étudiant exerce une mission de prévention dans le cadre d'un module prévention intégré à la formation.
- S'agissant des études de santé, plusieurs réflexions sont en cours, notamment sur l'idée de sélectionner un nombre réduit de personnes en 1^{ère} année d'université. Ils proposeront une concertation avec les ministères et les étudiants en santé, qui débouchera sur des mesures législatives début 2019.
- Une réflexion sur les conditions de travail sera engagée, avec notamment la mise en place d'un observatoire national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé, qui devra

dresser un état des lieux, collecter des données et formuler, avant la fin de l'année, des propositions d'amélioration.

Les conditions d'accès à la santé seront-elles développées pour les familles les plus démunies ?

Autant de questions encore en suspens pour lesquelles la CSF appelle avec force à trouver des réponses adaptées et efficace.

4) L'organisation territoriale

Le gouvernement fixe comme objectifs :

- Continuer à structurer les soins des villes : organiser la continuité des soins, organiser l'accès en premier recours à un généraliste ou spécialiste, organiser la coordination avec le secteur médico-sociale.
- Continuer à tisser des liens entre soins de ville et hôpital
- Lancer des expérimentations territoriales : Fin 2018, 3 à 5 territoires proposerons des modèles d'organisation nouveaux, dépassant les clivages actuels ville/hôpital.
- Continuer à travailler sur « la gradation des soins » : Des travaux continuerons par agence régionale de santé sur la question des soins de proximité et des soins de recours.
- Les tarifs hospitaliers intégreront une forte incitation à la médecine ambulatoire
- Alléger le carcan administratif, par une vaste mission de simplification, qui concernera l'ensemble des acteurs de la santé. (Lancé au premier trimestre 2018).

La méthodologie sur la réforme de santé annoncée par le gouvernement va dans le bon sens. Une phase de diagnostic puis une phase d'action.

Les critiques majeurs que formule la CSF se trouvent sur la question des moyens :

- Quels moyens humains réellement mis à disposition pour répondre aux injonctions sanitaires de plus en plus nombreuses ?
- Quelles formations pour les professionnelles de Santé ?
- Quels moyens pour financer d'éventuelles réformes ?
- Quelle place et parole pour les usagers ? (par le biais de France Asso Santé) Etre alternant serait une formidable opportunité.

5) L'avis des français : Unanimité pour la transformation du système de santé

- 90% des Français sont favorables à la mise en place d'un numéro d'urgence unique, remplaçant les 13 officiels existants.
- 84% des Français pensent que l'étiquetage Nutri Score (ABCDE) actuellement facultatif devrait être obligatoire.
- 94% des Français sont favorables au « reste à charge zéro » pour les soins dentaires, optiques et auditifs.